



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

DOM: produits d'eau douce et de la mer

Question écrite n° 38595

### Texte de la question

M Michel Renard appelle l'attention de M le ministre des départements et territoires d'outre-mer sur la demande déposée en 1985 à Bruxelles par le Gouvernement français concernant la mise en œuvre et le financement par la Commission des communautés européennes d'un programme coordonné de développement de la pêche et des cultures marines en faveur des départements des Antilles et de la Guyane. Dans son memorandum d'avril 1987, cette demande a été renouvelée soulignant notamment que : « Les domaines couverts par le programme coordonné doivent s'appuyer sur un effort particulier de recherche en vue de mieux connaître et exploiter les ressources et de perfectionner les techniques d'élevage. Le Gouvernement français demande l'adoption du programme coordonné par la commission, après mise au point définitive en commun des actions retenues ». Ces préoccupations ont été relayées sur place par l'ensemble des responsables de la pêche, en liaison avec l'administration locale et les instances nationales. Ces dernières attendent aujourd'hui avec impatience le contenu des propositions de la commission. Aussi il lui demande de lui faire part de la suite accordée à ce programme par la Commission des communautés européennes et les délais dans lesquels les propositions pourront être transmises et discutées avec les principaux intéressés.

### Données clés

**Auteur :** [M. Renard Michel](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 38595

**Rubrique :** Dom-tom

**Ministère interrogé :** départements et territoires d'outre-mer

**Ministère attributaire :** départements et territoires d'outre-mer

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 mars 1988, page 1336